

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 19 (1878), p. 169-176

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1878__19__169_0

© Société de statistique de Paris, 1878, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

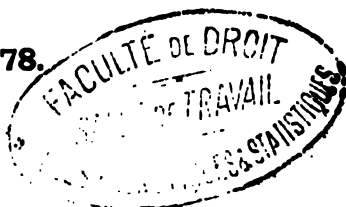
Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 7. — JUILLET 1878.



I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 MAI 1878.

La séance est ouverte à quatre heures, sous la présidence de M. le D^r Lunier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Boutmy, directeur de l'École des sciences politiques, dans laquelle il informe la Société, qu'en raison de l'extension prise par les services de l'École, il lui sera impossible, à partir du mois de novembre prochain, de laisser à sa disposition les locaux qu'elle occupait jusqu'à ce jour. Le Bureau se trouve ainsi dans l'obligation d'aviser aux moyens propres à assurer la tenue régulière de nos séances et l'installation de nos archives.

Après avoir fait aux membres présents la distribution d'un prospectus, signé Merle et relatif à un projet de Congrès de philosophie pratique et d'idées morales, M. le président invite le secrétaire adjoint à donner la liste des ouvrages transmis à la Société.

DOCUMENTS NORVÉGIENS .	{	<i>Statistique criminelle en 1875.</i>
		<i>Statistique sanitaire en 1875.</i>
		<i>Chemins de fer publics en 1876.</i>
		<i>Finances communales en 1874.</i>
		<i>Recettes et dépenses de l'État de 1850 à 1876.</i>
DOCUMENTS ITALIENS . .	{	<i>Statistique postale en 1876.</i>
		<i>Statistique des télégraphes en 1876.</i>
DOCUMENTS BELGES . . .	{	<i>Statistique internationale des banques d'émission (2^e fascicule).</i>
		<i>Annuaire statistique de la Belgique, 1877.</i>

M. LOUA présente, avec demande signée à l'appui, la candidature au titre de membre de la Société, de M. Frank Géraldy, ingénieur des ponts et chaussées.

Conformément au règlement, le vote sur cette candidature est renvoyé à la prochaine séance.

M. le D^r BOURDIN dépose sur le bureau une brochure intitulée : *l'Extatique de Fontet*, et M. A. CHERVIN la reproduction d'un article ayant pour titre : *Considérations générales sur les dénombremens de la population*. A ce propos, l'auteur insiste sur l'utilité qu'il y aurait, selon lui, à assurer l'exactitude des déclarations des habitants par une sanction pénale, et il exprime le désir que les questions posées

soient simples, faciles à résoudre, et ne soient pas de nature à blesser la dignité personnelle des recensés, comme le sont, par exemple, celles qui concernent les aliénés, les idiots, les crétins et les sourds-muets.

Malgré les inconvénients que présentent ces dernières statistiques et la difficulté qu'on a, à ce sujet, d'obtenir des nombres exacts, MM. BOURDIN et LUNIER croient ces renseignements nécessaires ; des comités spéciaux pourraient, d'ailleurs, être chargés d'en contrôler la valeur.

M. CHEYSSON, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé de la Direction des cartes et plans au ministère des travaux publics, obtient la parole pour une communication. Il pense que la Société apprendra avec intérêt la nouvelle organisation que le ministère auquel il a l'honneur d'appartenir vient de donner aux services de la statistique.

Le bureau de la statistique centrale des chemins de fer vient d'être érigé en une division, dont le titulaire est M. Systermans, bien connu de la Société pour la précision et la sûreté de ses travaux.

Quant au bureau de l'économie générale des travaux publics, il a été transformé en bureau de statistique graphique, avec M. Hugo pour chef, et transféré à la Direction des cartes et plans.

Ce bureau, comme son nom l'indique, a pour mission de représenter sous une forme figurative, à l'aide de courbes, de diagrammes, de cartes, etc., en un mot de peindre aux yeux tous les faits économiques qui relèvent de la statistique. Il a ainsi devant lui une mine presque inépuisable à exploiter, et pourra rendre des services en vulgarisant des faits et en en dégageant des lois que l'esprit ne saisit pas toujours aisément dans leur traduction numérique.

Cette organisation est l'œuvre de M. de Freycinet, le ministre éclairé, qui fait un constant usage de la statistique pour servir de guide et de support à ses vastes conceptions, et qui a voulu fortifier dans son administration le rôle de cet indispensable auxiliaire.

La Société de statistique ne peut manquer de lui en être reconnaissante. C'est un exemple qui devra être suivi par toutes les administrations publiques. Le mouvement dans ce sens s'accroît et s'affirme en France et à l'étranger. Ainsi un récent décret du roi d'Italie, en date du 10 février 1878, institue au ministère de l'intérieur une Direction générale de la statistique du royaume, chargée de centraliser les documents de toutes les administrations de l'État (1). Partout l'administration sent de plus en plus la nécessité de la statistique pour éclairer sa marche.

La Société de statistique accueillera avec la même faveur la décision qui vient d'être prise par le Ministre des travaux publics au sujet de la publicité des documents statistiques élaborés dans ses bureaux. Désormais le public pourra se les procurer à prix réduits dans les librairies Chaix (rue Bergère, 20) et Dunod (quai des Augustins, 49). C'est une mesure intelligente et libérale, qui met à la disposition des travailleurs d'intéressants documents, procure à l'État quelques recettes et le met à l'abri de sollicitations plus ou moins indiscretes, qui étaient inévitables quand elles étaient le seul moyen d'obtenir ces travaux.

Après ces considérations générales sur l'organisation des services de la statistique

(1) Voir le texte de cet important décret dans le n° 4288 du recueil officiel des lois et décrets du royaume d'Italie. Il est reproduit dans le bulletin de statistique du ministère des finances. — Avril 1878, p. 267.

au ministère des travaux publics, M. Cheysson demande la permission de présenter à la Société un spécimen des publications préparées par le bureau de statistique graphique.

Ce spécimen est une carte figurative du tonnage des rivières, canaux et ports de la France en 1876. Elle est établie d'après les principes suivis pour des travaux analogues par M. Minard, inspecteur général des ponts et chaussées, dont la tradition, interrompue depuis une vingtaine d'années, va être activement reprise.

Sur cette carte, le tonnage moyen, c'est-à-dire le nombre de tonnes rapporté à la longueur entière de la voie navigable ou des diverses sections qui la composent, est figuré par des bandes colorées, dont la largeur est proportionnelle à ce tonnage, à l'échelle de 1 millimètre par 50,000 tonnes : 4 couleurs différentes représentent les canaux et les rivières administrés par l'État ou concédés à des compagnies particulières, enfin la navigation maritime.

Un coup d'œil jeté sur la carte en dit plus sur la répartition des tonnages de nos canaux que de longues explications. On voit par exemple que dans le Nord le réseau des voies navigables prospère à côté de celui des voies ferrées, tandis que dans le reste de la France, le rôle de la navigation est effacé. On constate notamment l'effet « d'étouffement » véritable opéré sur le canal du Midi et le canal latéral à la Garonne par les tarifs élevés que lui impose la Compagnie du chemin de fer du Midi, pour se réserver le monopole du transport.

Cette première carte sera suivie de deux autres qui sont sous presse, et qui se rapportent l'une au tonnage des voies ferrées pour 1876, l'autre à celui des routes nationales, pour la même année. Ces cartes sont dressées à la même échelle et d'après les mêmes procédés de figuration, de sorte qu'elles sont exactement comparables. Elles montrent les courants de circulation déjà établis à la surface du pays, leur intensité, leur direction, leur répartition entre les principales voies. Elles présentent ainsi de précieux éléments d'information pour la rédaction du programme des travaux à l'étude.

La communication que vient de faire M. Cheysson ayant amené M. BOURDIN à parler des difficultés que crée à la navigation la différence de profondeur des canaux, M. CHEYSSON entre à ce sujet dans quelques détails. Il explique que la navigation souffre de deux maux : la discordance dans les conditions de navigabilité, que vient de signaler M. Bourdin, et les chômages. Ce sont là les causes de l'infériorité des canaux sur les chemins de fer. Aussi, l'administration s'occupe-t-elle avec la plus vive sollicitude d'y remédier, au prix même de lourds sacrifices.

Pour peindre la situation actuelle et ses inconvénients, le bureau de la statistique graphique a entrepris deux cartes. La première indique, pour chaque voie navigable, les chômages (1) par une bande dont la largeur représente la durée, et la couleur, la saison. La seconde carte montre l'hétérogénéité des conditions nautiques, en assignant à chaque voie navigable une largeur proportionnelle à son tirant d'eau, et en dessinant sur le côté de cette bande un diagramme représentatif de la longueur et de la largeur des écluses.

Ces deux cartes ont une grande éloquence et signalent vivement le mal dont l'administration poursuit avec vigueur l'atténuation, sinon la suppression totale.

(1) Les chômages sont distingués en chômages réguliers et chômages accidentels. Les premiers ont lieu en vertu d'un arrêté pendant la saison des basses eaux, pour réparer les ouvrages. Les seconds relèvent principalement des quatre causes suivantes : glaces, hautes eaux, sécheresse, accidents et sinistres.

M. le président remercie M. Cheysson de son intéressante communication et le prie de vouloir bien joindre sa carte aux envois qui constituent l'exposition de la Société au palais du Champ-de-Mars. L'installation de cette exposition peut être considérée comme achevée : elle comprend actuellement 16 cartes en double exemplaire, 4 albums, la collection complète du journal, et un certain nombre d'ouvrages composés depuis 1867 par divers membres de la Société.

Après cet exposé, M. le président rappelle à la Société qu'elle a déjà accepté, en principe, l'idée d'un congrès particulier de statistique, qui se tiendrait, suivant les formes et aux conditions prescrites par la commission supérieure de l'Exposition, au palais du Trocadéro, et où seraient invités les savants français ou étrangers. Il s'agit de décider aujourd'hui l'époque la plus convenable pour les trois séances de ce futur congrès, et d'établir le programme des questions qui pourront y être discutées.

En ce qui concerne la première question, M. DE MALARCE fait observer que la commission permanente du congrès officiel de statistique siégera à Paris du 10 au 17 juillet, et qu'en se réunissant au même moment la Société aurait l'avantage de pouvoir inviter quelques-uns des statisticiens officiels les plus distingués à participer à ses travaux.

En ce qui concerne la seconde question, celle du programme, M. le Dr BERLILLON croit devoir informer la Société que lui-même, avec le concours de plusieurs amis, il a préparé l'organisation d'un congrès spécial de démographie, et il estime que, pour ne pas faire double emploi, les questions démographiques proprement dites devraient être distraites du programme à adopter par la Société, laquelle trouverait un champ assez vaste d'investigation dans les autres branches, encore si riches, de la statistique ; mais sur l'observation de M. LOUÀ, que les faits relatifs à la population sont la base même de la science que nous cultivons, et que son domaine est assez étendu pour exercer l'activité des membres invités par la Société, aussi bien que de ceux qui pourraient assister à des réunions dissidentes, la proposition de M. Bertillon n'est pas prise en considération. En conséquence, sur l'invitation de M. le président, la Société décide que la réunion projetée aura lieu, comme l'a demandé M. de Malarce, entre le 10 et le 17 juillet. M. le secrétaire général est invité à établir un programme provisoire, qui sera soumis à l'approbation du Bureau et du Conseil dans une réunion *ad hoc*, fixée dès à présent au 22 de ce mois, chez M. le Dr Lunier, et pour laquelle il sera adressé, en temps utile, des lettres de convocation.

M. DE MALARCE présente à la Société un tableau de diagrammes, où il a résumé l'histoire des caisses d'épargne françaises depuis 1834 (année qui a précédé la première loi organique des caisses d'épargne en France) jusqu'en 1877. Ces diagrammes montrent, par des séries de colonnes annuelles, les mouvements du stock des dépôts et du nombre des déposants ou livrets, et les causes principales qui ont pu influencer sur ces mouvements ; ces causes sont : 1^o le nombre des caisses, des succursales, des bureaux d'épargne, des caisses d'épargne scolaires (qui depuis 1874 ont été établies dans 8,121 écoles) ; la multiplication des services d'épargne, qui met l'institution à la portée et dans la familiarité des populations ouvrières par des bureaux nombreux, ouverts le plus souvent et le plus longtemps possible ; 2^o la population qui, de 1834 à 1870, s'élève, par une progression lente, de plus en plus lente, de telle sorte que pour gagner un million de plus d'habitants, il lui faut à chaque période nouvelle une année de plus. Après 1870, en 1872, la population

de la France est réduite de près de deux millions; elle tombe de 38,365,000 à 36,500,000, par la perte de l'Alsace et de la Lorraine, par une diminution de naissances et une augmentation de décès, et depuis 1872, elle se relève plus lentement encore qu'avant la guerre de 1870 : ce qui rend plus remarquable encore l'accroissement extraordinaire, sans précédent, du nombre des dépôts, qui de 1874 à 1878 s'élève de 535 millions à 915; et du nombre des déposants, qui de 2,100,000 s'étend à près de 3 millions d'individus; 3° la législation : ici se manifeste pour les diagrammes un phénomène important à noter; c'est que le taux de l'intérêt, tantôt élevé, tantôt abaissé, ne paraît pas affecter les déposants, qui semblent considérer justement les caisses d'épargne, non comme des banques de placement, mais comme des réservoirs où ils amassent leurs menues épargnes pour en former du capital, et qui retirent leurs fonds dans un temps assez court, en moyenne vingt-sept mois, aussitôt que le capital est constitué, pour en faire emploi eux-mêmes en rentes, en autres valeurs, ou pour leurs besoins accidentels ou périodiques de famille, loyers, approvisionnements d'hiver, meubles, ou pour un petit établissement industriel, etc. On voit par là que les caisses d'épargne françaises sont bien dans leur rôle statutaire, parfaitement comprises des populations; 4° le prix moyen annuel réel du pain; cette cause est très-marquée : une disette de blé se rencontre souvent avec une mauvaise récolte de la plupart des autres produits agricoles alimentaires, et il en résulte que, d'une part, l'ouvrier dépense plus pour son alimentation, et que, d'autre part, en même temps, le travail est moins abondant; et les revenus de l'ouvrier sont moindres dans ces années de disette; car il a fallu exporter des centaines de millions du capital national pour se procurer à l'étranger les denrées alimentaires insuffisantes en France, et raréfier ainsi les capitaux disponibles nécessaires aux entreprises du pays. — Le diagramme du prix moyen réel annuel du pain présente donc d'intéressantes observations, aussi bien que le diagramme du cours moyen annuel de la rente, qui est placé au-dessous.

Ces deux derniers diagrammes indiquent assez bien la situation économique du pays pour chacune des quarante-trois années étudiées, de 1834 à 1877. — Et l'on remarque que cette situation, pour 1865-1869, est à peu près analogue à celle des années 1874-1877; ce qui fait ressortir l'influence nouvelle qui a déterminé dans ces derniers temps la progression extraordinaire du nombre des dépôts, aussi bien que de celui des déposants.

M. LOUA fait remarquer que ces progrès doivent beaucoup aux efforts de notre collègue.

M. HIPPOLYTE PASSY, sur cette observation, rappelle les travaux de M. de Malarce, ses missions scientifiques à l'étranger pour l'étude des questions relatives aux institutions d'épargne, et ses efforts intelligents et habiles, toutes choses qui ont contribué à déterminer, en France et même à l'étranger et jusqu'en Amérique, un mouvement d'étude et d'amélioration des services et des établissements d'épargne populaires.

M. Passy ajoute qu'il a constaté ce grand mouvement par les adhésions et les concours venus de tous les pays du monde, et de la part des hommes les plus considérables, pour le congrès international des institutions de prévoyance, qui depuis deux ans a été décidé par la Société des institutions de prévoyance, sur la proposition de M. de Malarce, et qui s'ouvrira le 1^{er} juillet prochain, à Paris. Ce mouvement prouve que les esprits les plus éminents, dans le monde, comprennent

aujourd'hui que les institutions de prévoyance sont les signes caractéristiques des temps modernes, où, à côté des œuvres de charité qui secourent la misère, s'organisent des institutions créées par la science non moins que par le dévouement, pour aider le peuple à s'en préserver, en élevant son moral par le sentiment de la responsabilité.

M. BERTILLON, en témoignant tout son intérêt pour ces travaux, demande si les caisses d'épargne, si heureusement développées, ne feraient pas concurrence à d'autres institutions de prévoyance également recommandables.

M. DE MALARCE dit que cette observation lui fut faite un jour par un économiste étranger, connu surtout par ses travaux sur les banques populaires, et qui lui était présenté par M. Joseph Garnier, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de la Société d'économie politique. Sa réponse parut alors assez bien accueillie; elle pourra peut-être aussi satisfaire aujourd'hui : Les diverses institutions de prévoyance ne se font pas concurrence entre elles; chacune d'elles a son rôle et son but; elles se complètent les unes par les autres et se fortifient mutuellement. Cela est vrai, surtout de la caisse d'épargne, qui apprend à l'ouvrier à faire des épargnes, base de toutes les institutions de prévoyance; à avoir de l'ordre et de la prévoyance; à se fortifier le caractère par la modération des besoins factices, et à se familiariser avec une comptabilité, conditions essentielles de tout membre d'une institution quelconque de prévoyance. Ainsi, la caisse d'épargne aide à former le capital et fait l'apprentissage économique de l'ouvrier; elle est donc l'école primaire des institutions de prévoyance. Et cela est aujourd'hui reconnu par tous les hommes qui ont approfondi ces questions. Ainsi, tout récemment, voici une opinion très-autorisée et venue de loin. M. Édouard Wrigley, économiste américain, très-dévoué aux associations mutuelles, dans son traité pratique des *Building associations*, écrit en commençant : « Nous ne nous proposons pas de déprécier, à aucun degré, le mode
« d'épargne par les caisses d'épargne, mais plutôt de montrer la différence entre
« ce mode et les sociétés mutuelles. Vaste a été l'étendue du bien réalisé par les
« caisses d'épargne; grande a été la somme de souffrances prévenues, et l'augmen-
« tation du confort, par cet instrument; et nombreux les hommes et les femmes
« qui ont dû leur avancement dans la vie économique à leur première connexion
« avec ces institutions d'épargne, qui leur ont donné les premières leçons (*first*
« *lessons*) dans l'art d'épargne, leur ont fait acquérir les habitudes frugales et la
« connaissance de la valeur de l'argent rudement gagné et des emplois conve-
« nables de cet argent. »

M. de Malarce ajoute que l'un des défauts qui ont entraîné le plus d'insuccès dans les sociétés ouvrières, c'est le manque d'apprentissage dans le métier de membre et gérant de ces associations, métier qui doit être appris comme tout autre. La caisse d'épargne sert à cet apprentissage, et c'est pourquoi il s'est d'abord occupé de cette institution, tout en étudiant et se réservant de seconder progressivement les autres institutions de prévoyance, notamment les sociétés de secours mutuels, les retraites, les assurances, les unions économiques, comme le comportent le programme de la Société des institutions de prévoyance, et le programme du Congrès international du 1^{er} juillet prochain.

La séance est levée à six heures et demie.

II.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUREAU ET DU CONSEIL DU 22 MAI 1878.

Conformément aux résolutions prises par la Société dans sa séance du 8 mai, les membres du Bureau et du Conseil se sont réunis le 22 mai chez M. le D^r Lunier.

Étaient présents : MM. Bourdin, Flechey, Cl. Juglar, Lafabrègue, Lefort, Loua, Lunier, Renaud et Robyns; se sont excusés : MM. H. Passy, Levasseur, Bertillon et Chervin.

A quatre heures, M. L. LUNIER, président de la Société, déclare la séance ouverte.

M. le président expose en peu de mots quel est l'objet de la réunion extraordinaire de ce jour. Il s'agit d'abord de déférer au vœu exprimé par la Société dans sa séance du 8 mai, concernant le congrès libre de statistique qui se tiendra à Paris, sous les auspices de la Société, du 10 au 20 juillet prochain, et de chercher les moyens d'exécution de ce projet, et secondement d'arrêter le programme des questions qui pourront être traitées dans le congrès et dont la préparation a été confiée au secrétaire général.

En ce qui concerne le premier point, M. le président, qui a pris à cet égard l'avis de M. Levasseur, délégué du ministère de l'agriculture et du commerce au Congrès officiel de statistique, rappelle que cette institution est permanente, et que la commission des délégués officiels qui représente le Congrès en dehors de ses sessions doit se réunir à Paris dans les premiers jours du mois de juillet. Dans ces circonstances, il ne convient pas que la Société de statistique convoque une assemblée de même nature, ce qui semblerait établir une concurrence à une institution connue de tous et qui a contribué à faire faire de si grands progrès à la statistique. Toutefois, comme la Société a un intérêt évident à se faire connaître aux savants français et étrangers qui se trouvent en grand nombre à Paris, à l'occasion de l'Exposition, il pense que, tout en renonçant à convoquer un congrès, la Société pourrait annoncer, par la voie des journaux, qu'à l'époque déjà fixée elle tiendra trois séances publiques, dans lesquelles seraient discutées diverses questions arrêtées dans un programme. Par le même avis, elle inviterait les statisticiens français et étrangers présents à Paris à cette époque, à venir prendre part à la discussion de ces questions. Déjà, en 1867, la Société a adopté une combinaison de ce genre, qui sauvegarde tous les intérêts et contribuera, mieux encore qu'à cette époque, à lui assurer la juste notoriété due à ses travaux.

L'assemblée se range à l'opinion exprimée par le président et décide que la Société de statistique tiendra, du 10 au 20 juillet, trois séances publiques auxquelles seront invités, par la voie des journaux, les savants français et étrangers présents à Paris.

Elle décide en même temps que les séances dureront chacune deux heures, et que les orateurs seront invités à ne pas conserver la parole plus de vingt minutes, de manière à laisser une heure environ pour la discussion des communications écrites ou verbales qui pourront être présentées.

Elle décide enfin que, pour assurer la régularité des séances, les savants qui auraient à faire des communications, seraient invités à en faire connaître sommaire-

ment la teneur au secrétaire général (110, rue de l'Université) avant le 5 juillet prochain.

M. LOUA est invité à donner lecture du programme qu'il a préparé, et à la suite d'une discussion sommaire de chaque article, ce programme est adopté sous la forme ci-après :

Programme.

- 1° Des moyens de mesurer la fécondité des populations.
- 2° — la mortalité par âges (tables de mortalité). — Mortalité des enfants en bas âge, des enfants assistés.
- 3° Des moyens de mesurer la mortalité dans les milieux à population variable (hôpitaux, hospices, asiles, prisons, etc.).
- 4° Des moyens de mesurer la dépopulation des campagnes.
- 5° — la consommation des boissons alcooliques.
- 6° — les crises économiques.
- 7° Recherche des éléments les plus propres à l'établissement d'une statistique agricole ou industrielle.
- 8° Recherche des éléments les plus propres à l'établissement d'une statistique du commerce extérieur.
- 9° Recherche des éléments les plus propres à l'établissement d'une statistique des transports (routes, canaux, chemins de fer).
- 10° Recherche des éléments les plus propres à l'établissement d'une statistique de l'instruction primaire.
- 11° Des procédés graphiques employés en statistique (cartes, diagrammes, courbes).
- 12° Des moyennes en statistique.
- 13° Des rapports en statistique, de leur choix et de leur valeur relative, en ce qui concerne la représentation des faits.

Après une seconde lecture, ce programme, dans lequel on s'est attaché à éclaircir principalement les questions de méthode, en évitant, autant que possible, d'entrer dans les questions économiques proprement dites, est adopté. M. Loua est chargé de faire un rapport à ce sujet.

M. le président est invité, ainsi que le secrétaire général, à s'assurer le plus tôt possible du local où se tiendront les trois séances publiques, et à faire le compte des frais qu'elles pourraient occasionner.

La séance est levée à six heures.
